

# **SENIORS EN VACANCES : SÉJOUR à l'Île Rousse en CORSE du Samedi 1<sup>er</sup> au Vendredi 7 AVRIL 2024**

Le Préfet de Région Occitanie et les membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Occitanie ont la volonté commune de faciliter le départ en vacances des pensionné·es des administrations de l'État, domicilié·es dans la région Occitanie.

Ce séjour vous est proposé dans le cadre du programme « Seniors en Vacances », mis en place et financé par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), dans la limite des places proposées et du budget alloué par la SRIAS.

## **POUR ROMPRE AVEC LA SOLITUDE ET L'ISOLEMENT, POUR OFFRIR DU BIEN-ÊTRE, POUR CRÉER DU LIEN SOCIAL**

Vous résidez en Occitanie, vous êtes pensionné·e, âgé·e de 60 ans et plus à la date du départ, ou bien vous avez 55 ans et êtes en situation de handicap. Ce séjour est pour vous !

**Votre séjour 7 jours / 6 nuits vous revient à :**

- 385 € pour les pensionné·es imposables,
- 217 € pour les pensionné·es de l'État sous conditions de ressources (participation ANCV\* de 168 € déduite) \*voir conditions page 2.

**La SRIAS prend en charge :  
le transport, les frais de dossier, les taxes de séjour et  
l'assurance annulation et rapatriement**

**INSCRIPTION OUVERTE A COMPTER  
DU VENDREDI 16 FÉVRIER 2024**



**RENSEIGNEMENTS et RÉSERVATIONS auprès de l'association  
« TOURISME LOISIRS CULTURE Occitanie (TLC Occitanie) »  
Tel : 06.22.64.03.02 courriel : [accueil@tourismeloisirslr.com](mailto:accueil@tourismeloisirslr.com)**

## Programme du séjour

### Jour 1 : Toulouse-Carcassonne-Béziers- Montpellier- Nîmes-Marseille/en Mer

Départ en autocar Grand tourisme de la gare routière de Toulouse vers le port de Marseille. Arrêt pour la prise en charge des agent-es retraité-es à Carcassonne (péage Ouest), puis Narbonne (péage Est), Béziers (péage ouest), Montpellier ( sortie près d'arène) et Nîmes (péage centre-Caissargues). Arrivée au port de Marseille. Convocation pour les formalités de Douane à 15h30. Installation en cabines doubles intérieures avec sanitaires privés. 18h00, départ du ferry de nuit vers Bastia. Dîner libre. Logement à bord.

### Jour 2 : Bastia – L'Île Rousse

Petit déjeuner en self-service à volonté. Arrivée au port de Bastia à 7h. Accueil du groupe par un autocariste local et transfert vers le village de vacances à l'Île Rousse. Arrivée à votre hôtel Club Joseph Charles\*\*\* situé les pieds dans l'eau et à proximité du centre-ville de l'Île Rousse. Déjeuner au village de vacances. Installation dans les chambres. Après-midi libre. Réunion d'information et **cocktail de bienvenue. Dîner et logement.**

### Jour 3 : DECOUVERTE et TOURNOI DE PÉTANQUE

Matin : Balade à pied sur le marché couvert aux colonnes. Impossible de passer par l'Île Rousse sans goûter aux charmes culinaires locaux ! Dans le village, sur la place des platanes, vous découvrirez le marché couvert aux 21 colonnes pour un panorama croustillant des spécialités de Corse. Construit vers 1850 à l'emplacement de la porte sud de la ville, il est classé monument historique. Ou balade facultative avec le petit train de l'Île Rousse (supplément à régler sur place). Déjeuner à l'hôtel Club. Après-midi : tournoi de pétanque. Soirée : dîner et soirée animée. Logement.

### Jour 4 : Les Calanques et Piana/Porto

Journée d'excursion guidée : Incursion dans les Calanques de Piana, fantastiques entassements de roches couleur de feu croulant dans le bleu intense de la mer. Les formes torturées et étranges, presque humaines, des calanques de Piana ont profondément impressionné Maupassant qui les découvrit lors d'un voyage en corse en 1880 et en fera une description dans son roman « Une vie ». Déjeuner au restaurant à Porto. Retour à l'hôtel. Soirée : dîner et soirée animée. Logement.

### JOUR 5 : EXCURSION FACULTATIVE A CALVI

Matin : EXCURSION FACULTATIVE à CALVI : (supplément à régler sur place). Ou activités de l'hôtel. Déjeuner à l'hôtel Club. Après-midi : Jeux Cafés ou activités ludiques de l'hôtel. Soirée : dîner et soirée animée. Logement.

### JOUR 6 : L'ÎLE ROUSSE – PORT BASTIA - EN MER.

Matin : Petit-déjeuner. Matinée libre. Déjeuner au village de vacances. Transfert en autocar local vers le port de Bastia. Convocation à 16h30 pour les formalités de douane. Installation dans les cabines extérieures avec sanitaires privés. Départ du ferry à 19h00. Dîner libre. Logement à bord

### JOUR 7 : Port de Marseille-Nîmes-Montpellier-Béziers-Narbonne-Carcassonne-Toulouse

Petit déjeuner en self-service à volonté. Arrivée au port de Marseille à 8h. Prise en charge du groupe puis route vers Nîmes pour la dépose des participant-es, Montpellier (sortie près d'Arènes), Béziers (péage ouest), Narbonne (péage Est), Carcassonne (péage Ouest) et Toulouse (gare routière)

### HORAIRES ESTIMATIFS ET LIEU DE PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANT-ES A RECONFIRMER 15 JOURS AVANT LA DATE DE DÉPART.

**NB : L'ordre et le contenu de l'excursion pourront être modifiés en fonction des impératifs locaux. Les soirées et animations journées pourront être modifiées ou inversées suivant le programme d'animation de notre animateur (programme précis communiqué ultérieurement). Si une prestation prévue au programme doit être annulée (raison météorologique par exemple), le responsable de l'hôtel procédera à un remplacement sur place suivant ses possibilités. Aucun remboursement ne pourra être fait dans le forfait proposé de l'ANCV.**

### LES PRIX COMPRENNENT

Le transport en autocar grand Tourisme Climatisé de Toulouse (gare routière), Carcassonne (péage Ouest), Narbonne (péage Est), Béziers (péage ouest), Montpellier (sortie près d'arènes), Nîmes (péage centre Caissargues) (**pris en charge par la SRIAS OCCITANIE**)

Les traversées A/R en ferry de nuit en cabines intérieures à l'aller et en cabines extérieures au retour avec sanitaires privés, les petits déjeuner à volonté en self-service à bord du bateau le 02/04/2024 et le 07/04/2024 et les taxes portuaires et surcharge carburant (**pris en charge par la SRIAS OCCITANIE**)

Le transfert en autocar local du Port de Bastia vers le village de vacances à l'Île Rousse A/R (**pris en charge par la SRIAS OCCITANIE**)

L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet,

Le linge de toilette fourni,

Le ménage des chambres (réalisé 5 fois durant le séjour) ,

La pension complète du déjeuner du 1<sup>er</sup> jour (**déjeuner du 1<sup>er</sup> jour pris en charge par la SRIAS OCCITANIE**) au déjeuner du dernier jour (**supplément déjeuner à la place d'un panier repas pris en charge par la SRIAS OCCITANIE**).

Un dîner régional durant la semaine,

Votre apéritif de bienvenue le jour 1 ou le jour 2,

Le vin rouge ou rosé à discrétion et le café aux déjeuners,

Les prestations prévues au programme ci-dessus (sous réserve de changement)

Des animations en soirées (soirée loto, belote, dansante...) (sauf le jour d'arrivée et le jour de repos de l'animateur)

L'accès à nos infrastructures (terrain de pétanque, de ping-pong...)

Le droit d'adhésion pour le village de vacances

Les assurances assistance rapatriement obligatoire et annulation, bagages et interruption de séjour (**prises en charge par la SRIAS OCCITANIE**)

La taxe de séjour : 1.54 €/nuit/personne applicable à l'année (tarif 2024 indicatif, soumis à la fiscalité en vigueur sous délibération du conseil municipal) (**prise en charge par la SRIAS OCCITANIE**)

### LES PRIX NE COMPRENNENT PAS

Le supplément chambre individuelle (à la charge des participant-es) : 90 €/personne, (nombre très limité 10% max du contingent)

Le supplément cabine individuelle A/R : 90€/personne (nombre très limité 10% max du contingent)

Tout ce que « le prix ne comprend pas »

*Les chambres sont disponibles à partir de 17h00 le jour d'arrivée et à libérer avant 10h00 le jour du départ*

*\*\*\* 23 cabines à 4 réservées à l'aller et au retour*

### Documents à fournir :

**Copie de la carte d'identité en cours de validité de chaque participant-e et photocopie de toutes les pages du dernier avis d'imposition avec le montant de la ligne « impôt sur le revenu net avant corrections » bien lisible, Avis de pension retraité-e de la fonction publique d'état, En cas de perte d'autonomie ou de handicap : copie de la carte d'invalidité ou de la notification de l'AAH ou de la pension d'invalidité.**

\*Dans le cadre de ses programmes d'action sociale, l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances met en œuvre depuis 2007 le programme Seniors en Vacances . Ce dispositif permet aux retraité-es de bénéficier d'un séjour tout compris à un tarif préférentiel. L'ANCV participe au financement du coût du séjour pour les personnes âgées sous conditions.

### \*Condition de participation de l'ANCV :

Une aide financière de 168 € est accordée à tout-e retraité-e dont le revenu net imposable se trouve sous le seuil d'imposition prévu par l'ANCV (**dans la limite des fonds attribués**).

L'aide financière est aussi accordée sans conditions de ressources, aux accompagnant-es de la personne retraitée suivant-es :

-Jeune en Service Civique.

-Enfant en situation de handicap rattaché au foyer fiscal du retraité.

-Aidant-e familial-e ou professionnel-le d'un senior en situation handicap ou de dépendance.

**Tout-e conjoint-e marié-e ou tout-e partenaire pacsé-e avec une personne éligible au programme « Seniors en vacances » peut lui aussi en bénéficier, sous réserves d'avoir une imposition commune et de séjourner ensemble durant le séjour.**

**Offre soumise à disponibilité et réservée en priorité aux personnes n'ayant pas bénéficié des Vacances Seniors en 2022 et 2023. Document non contractuel.**